AU CAP JUBY

Les Français prisonniers sont sains et saufs

Les dernières nouvelles qu'on a reçues de Cap Juby sont très rassurantes, car ils étaient bien traités. Il est vraisemblable que les nomades les rendront contre rançon. Le croiseur *Casard*, détaché par l'amiral Philibert de la division du Maroc, sera demain sur la côte marocaine, qui est à deux milles du cap. Son commandant négocie avec les Maures au sujet du meilleur moyen qui lui plaira pour délivrer nos compatriotes. Si il a pour lui un interprète militaire de la légation de Tanger, M. Mercier. Le cap Juby est sous la dépendance nominale du sultan, qui entretient une petite garnison à proximité. En 1885, les Anglais, qui avaient construit une forteresse au cap Ecroit, la vendirent au Maroc. Il est donc inexact de dire que cette partie du littoral dépende de la possession espagnole de Rio de Oro, qui est à 250 kilomètres au sud.

Rappelons que deux marins de la *Frégate* de Tchaikowsky, Jacques Lebouly, l'aspirant de Saint-Salvaire, furent déjà enlevés par les nomades du cap Juby, le 12 juin 1903. Le croiseur *Galilée* lui envoyé pour les secourir, et le commandant Jaurès fut assez heureux pour les sauver, le 31 août. Le commandant du poste marocain avait servi d'intermédiaire et leur avait communiqué les instructions du commandant. Ils échappèrent à leurs ravisseurs, tandis que le *Galilée* conveait la côte de ses feux autour de la barque qui les portait.

Bon espoir

Arcachon, 20 mars.

Les dernières nouvelles reçues de Las Palmas permettent d'espérer que l'on pour ra sauver les pêcheurs français prisonniers des Maures. La Compagnie des pêcheries du golfe de Gascogne a été en effet avisée qu'un riche Anglais, lord Mountmorres, voyageant pour son agrément en Maroc, s'est entremis pour délivrer les prisonniers et leur permettre de payer leur rançon.

Il s'est rendu à Las Palmas d'où il est repartit le 18 pour le cap Juby avec une gallette portant des objets d'échange. Le 17 mars une goélette espagnole partait en vue du cap Juby fut appelée par le chef de la tribu qui retient les Français, dans l'intention, à ce que l'on a compris, de dégager sa responsabilité et de sauver les captifs, mais il y est parmi les prisonniers quelques-uns qui vivent qu'elles demeurent des craintes au cadi et la goélette espagnole repart le large.

LA MORT DU SOLDAT CASTEX

Une nouvelle question au ministre de la Guerre est posée par M. Bernard au sujet de la mort du soldat de 2e classe du 8e génie à Angers, nommé Castex.

Castex était un instituteur Indre-et-Loire, récemment incorporé au 8e génie, le 22 janvier, il se présentait pour la première fois à la visite du médecin reconnaissant qu'il souffrait d'une ecoriation. Quelques jours plus tard, il était à nouveau pris de douleurs et dut se déclarer malade, ce qui lui valut de son capitaine une première peine de six jours de consigne.

Lors d'une seule alerte, il n'était pas davantage, recevant en se vêtant le trophée d'une nouvelle punition de huit jours de consigne.

Ce n'est que quelques jours plus tard que, pressé par ses camarades il se décidait à se déclarer malade et envoyé à l'hôpital. Il y mourut au bout de quatre jours.

L'enquête a révélé qu'il existe dans les corps de troupe, au point de vue du service des visites médicales, des abus regrettables.

Le cas de Castex a été malheureusement tragique, mais il importe de tirer de faits aussi douloureux des conclusions d'ordre général.

L'aspiration de notre corps de santé militaire n'a donné aucun résultat pratique.

M. Vaillant reproche aux députés du Midi de poursuivre la fraude dans les villes et de la tolérer dans les campagnes. (Protestations. Mouvements divers).

M. Leroy-Beaulieu dit que tout le monde est d'accord pour demander la répression de la fraude et le perfectionnement de la loi de 1905.

M. Cazeneuve, parlant des experiises, déclare qu'aucun magistrat ne peut poursuivre efficacement et que, par conséquent, il faut modifier certains articles de la loi de 1905. Il espère que, sous peu, sera mis en discussion sinon un nouveau projet actuellement à l'étude.

M. Rosu met la Chambre au courant de la démarche qu'il a faite auprès de la Préfecture pour la répression de la répression de la fraude à Paris. Il fait le procès du Laboratoire municipal auquel il reproche d'avoir fait des analyses insuffisantes. Il affirme que M. Girard n'a pas voulu appliquer la loi de 1905. Le ministre fait l'éloge du Laboratoire d'Etat. Il fournit de longues explications sur la méthode des prélèvements et assure que les résultats obtenus par le Laboratoire d'Etat sont satisfaisants. Le ministre donne ensuite connaissance des statistiques et démontre que la fraude est poursuivie à Paris comme en province. (Applaudissements).

La Chambre adopte un ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.

Séance lundi.

CHAMBRE

M. Brisson préside.

M. Briand dépose un projet de loi tendant à donner au jury le droit de prononcer l'application de la peine. Le projet est renvoyé à la Commission de réforme pénitentiaire.

M. Alexandre Blanc dépose une demande d'interpellation sur les circonstances qui ont accompagné la mort de deux jeunes soldats. La date du débat sera fixée ultérieurement.

Les emplois réservés aux rengagés

M. Cachet pose une question au ministre de la Guerre au sujet de l'application des dispositions de la loi de 1905 relatives aux emplois réservés aux rengagés. Ces dispositions sont trop souvent violées dans leur esprit au détriment de ceux qui pensaient la loi avait précisément voulu en réserver le profit.

Le général Picquart. — La Commission de classement des rengagés sans emplois civils a eu son application à la loi en matière de service public. Mais elle n'a pas, en cela, de son fait de déduire des quelques années les périodes passées en congé ou en permission. Je les ai rappelés à l'application régulière des dispositions légales.

Quant aux jeunes gens que l'interprétation exécutée de la loi avait frustrés, je leur ai fait rendre justice en les autorisant, pour compléter les quatre années de service nécessaires, à contracter un engagement de courte durée.

Les inconvénients signalés pour le passé ont donc disparu et l'avenir n'en verra pas le retour.

Le recensement des voitures

M. Janet questionne le ministre de la Guerre au sujet du classement par l'autorité militaire des voitures aptes à être réquisitionnées en cas de mobilisation.

Il demande que la loi soit appliquée dans un esprit de tolérance.

Le général Picquart. — Je suis tenu de faire respecter les prescriptions de la loi. L'application de la loi nouvelle de 1905 a été retardée par la nécessité de recourir à la juridiction du Conseil d'Etat où le règlement d'administration publique prévu par cette loi est resté en préparation pendant trois ans.

Tenant compte de cette circonstance, j'ai donné l'ordre d'appliquer avec la plus large tolérance les dispositions anciennes et de n'exiger aucune sanction pour les voitures non attelées, ni contre les propriétaires qui ont omis de faire cette déclaration.

M. Dassé. — La réponse du ministre me donne satisfaction.

M. Jaurès demande le dépôt d'une disposition protégeant la fabrication des œuvres d'art. On laisse trop de latitude aux seuls contrefacteurs.

M. de Grandmaison demande si l'on pourra vendre les reproductions des statues et gargouilles classées de tous, historiques, mais artistiques.

M. Briand. — « Parfaitement ».

M. Bernard pose une question au ministre de la Guerre au sujet du soldat Castex, mort à Angers, nommé Castex.

Castex était un instituteur d'Indre-et-Loire, récemment incorporé au 8e génie, le 22 janvier, il se présentait pour la première fois à la visite du médecin reconnaissant qu'il souffrait d'une excoriation. Quelques jours plus tard, il était à nouveau pris de douleurs et dut se déclarer malade, ce qui lui valut de son capitaine une première peine de six jours de consigne.

Lors d'une seule alerte, il n'était pas davantage, recevant en se vêtant le trophée d'une nouvelle punition de huit jours de consigne.

Ce n'est que quelques jours plus tard que, pressé par ses camarades il se décidait à se déclarer malade et envoyé à l'hôpital. Il y mourut au bout de quatre jours.

L'enquête a révélé qu'il existe dans les corps de troupe, au point de vue du service des visites médicales, des abus regrettables.

Le cas de Castex a été malheureusement tragique, mais il importe de tirer de faits aussi douloureux des conclusions d'ordre général.

L'aspiration de notre corps de santé militaire n'a donné aucun résultat pratique.

M. Vaillant reproche aux députés du Midi de poursuivre la fraude dans les villes et de la tolérer dans les campagnes. (Protestations. Mouvements divers).

M. Leroy-Beaulieu dit que tout le monde est d'accord pour demander la répression de la fraude et le perfectionnement de la loi de 1905.

M. Cazeneuve, parlant des experiises, déclare qu'aucun magistrat ne peut poursuivre efficacement et que, par conséquent, il faut modifier certains articles de la loi de 1905. Il espère que, sous peu, sera mis en discussion sinon un nouveau projet actuellement à l'étude.

M. Rosu met la Chambre au courant de la démarche qu'il a faite auprès de la Préfecture pour la répression de la répression de la fraude à Paris. Il fait le procès du Laboratoire municipal auquel il reproche d'avoir fait des analyses insuffisantes. Il affirme que M. Girard n'a pas voulu appliquer la loi de 1905. Le ministre fait l'éloge du Laboratoire d'Etat. Il fournit de longues explications sur la méthode des prélèvements et assure que les résultats obtenus par le Laboratoire d'Etat sont satisfaisants. Le ministre donne ensuite connaissance des statistiques et démontre que la fraude est poursuivie à Paris comme en province. (Applaudissements).

La Chambre adopte un ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.

Séance lundi.

NOUVELLES DE PARTOUT

PARIS

— Le Président de la République et Mme Fallières ont dîné hier leur second grand bal officiel.

Le bal, qui a eu lieu dans les salons de l'Elysée plus de mille personnes, a été très animé et

— M. Bonhoure, directeur de la Sûreté générale, a quitté Paris pour se rendre à Marseille, où il va prendre sur place la réorganisation de la police de cette ville.

— Les Ministres de MM. Maurice Barrès et Dumont-Dayan ont décidé qu'après examen des faits il n'y avait pas lieu à rencontre.

— MM. Forch, Doublet, Lebouvet, etc., demandent que l'attitude de l'opinion à « toutes les conventions de simple police, quel que soit le tribunal qui en statue, notamment celles relatives aux dommages causés aux étalages dans la voie de Paris. »

— Un caporal du 99e de ligne pris en flagrant délit de vol de lettres chargées adressées à des soldats, a été exécuté d'un coup de fusil dans la poitrine.

FRANCE

— Le lot de 100.000 francs de la loterie d'Amiens a été gagné par son commis d'un négociant de Troyes, qui achetait un billet en commun.

— Une bonbonne de Wechselbach est en découverte en raison des gaz asphyxiants et propriétaire. On entame le passé à 2.500.000 francs.

— A Tours, un dangereux incendie représentant dans l'un d'entre-bord du « Vinh-Long » qui vient de partir pour Marseille, on ne peut en ouvrir les ouvertures maritimes.

— La gendarmerie maritime de Toulon a retrouvé le bateau « Kleber » qui avait été volée à son propriétaire et dans laquelle trois individus avaient caché une quantité importante de plomb volé dans l'arsenal. La barque avait été volée le 20 mars, pour tournant de Mesnessy.

— Le feu s'est déclaré, la nuit, dans la longrine de l'école normale d'instituteurs de la Loire, à Saint-Etienne. Les pertes sont évaluées à environ 60.000 francs.

— M. Colombier, propriétaire à Bordj-Menaiel, près de Dellys, a été assassiné dans sa maison, sa femme et sa fille ainsi que deux indigènes qui se sont servis d'une massue pour tuer leur victime. Le vol a été le mobile du crime.

— A Toulon, M. Donata Basso, waltman à la Compagnie des tramways, qui prit une part active au mouvement syndicaliste dans le personnel des tramways, et qui présida le syndicat ouvrier, a été attaqué par trois individus, qui après l'avoir rossé de coups, lui ont porté deux coups de couteau. On suppose qu'il s'agit d'une vengeance.

— A Lunéville, un incendie a détruit un vaste bâtiment d'une société de construction de wagons. Le matériel livrable sous peu au Métropolitain de Paris a été complètement anéanti.

— Le soldat qui, à Toul, a tiré à bout portant un coup de fusil sur la femme d'un sous-officier, a accompli son forfait parce que sa victime avait refusé de lui accorder ses faveurs. Le bandit est un dangereux souteneur, originaire de Paris.

— Le vagabond qui, à Bordeaux, a commis le 12 mars, un crime, a essayé quelques jours auparavant de violer une vieille femme dans un champ, et en avait été empêché par l'arrivée de paysans.

— Le bateau « Ardennes » est bloqué à Rouen. Les dégâts sont très importants.

— On a trouvé à Bordeaux le contre-torpilleur « Etendard ». Ce contre-torpilleur, d'un déplacement de 326 tonneaux, doit pouvoir, dans des conditions normales, atteindre 30 nœuds, et avoir, dans les essais officiels, une vitesse moyenne de 28 nœuds.

ETRANGER

— Le premier ministre d'Orange, M. Sarrien, a promulgué prochaine d'une loi pénale qui vise le burgher à vendre un fusil. Le premier ministre espère que dans quelques jours, il pourra présenter pour leur adoption les lois sociales.

— L'empereur d'Allemagne s'est fait peindre en docteur d'Oxford ; il destine ce souvenir pour à la cultivée université anglaise. Toutefois Guillaume II ne veut pas priver ses sujets de plaisir de le contempler dans ce nouvel uniforme, et le tableau sera exposé à Berlin, à Dusseldorf et à Cologne, avant qu'il quitte définitivement l'Allemagne.

— Le docteur Karavatef, chef du parti du travail à la seconde Duma, a été assassiné par un individu qui, se dérisant comme malade, se présenta à la salle de consultations et tira des coups de revolver sur l'infortuné médecin. Le meurtrier avait reçu un grand nombre de lettres de menaces émanant de l'organisation des terroristes réactionnaires.

— La duchesse d'Arcole vient d'arriver à Entebbe dans l'Ouganda, accompagnée de miss Hicks Beach, fille du chancelier de l'Echiquier. Elle voulait aller à la chasse à l'éléphant, mais le gouverneur refusa à accorder l'autorisation, craignant des dangers.

— On mande de Port-au-Prince, que l'embarquement des personnes réfugiées aux Gonaïves continue. Un ne signale aucun incident.

LA RÉGION

L'accident tragique survenu à un jeune Tourquenois du génie, de Versailles, détaché à Nemours (Algérie) en qualité de colombophile

Une lettre d'un sous-officier d'administration adressée à M. Clotaire Desmettre père, indique les circonstances de la mort accidentelle de son malheureux fils, exécutant un ordre de son chef

Nous avons relaté la mort accidentelle survenue le 6 mars courant à Nemours, département d'Oran, où il avait été détaché comme colombophile, d'un de nos jeunes et estimés concitoyens, M. Clotaire Desmettre, fils unique d'un ménage d'honnêtes ouvriers habitant 55, rue de Fives.

On sait qu'à la suite de la première et la dernière dépêche adressée à M. le maire de Tourcoing et annonçant le décès, la famille télégraphia à l'autorité militaire pour connaître les circonstances de la mort.

Un second télégramme qui parvint à la mairie de Tourcoing quelques heures après, disait que le jeune soldat s'était tué en tombant d'un rocher.

On ignorait toujours dans quelles conditions cette fin tragique s'était produite.

Or, un second pli parvenu hier matin à M. Clotaire Desmettre père, et émanant d'un sous-officier d'administration qui avait notre concitoyen sous ses ordres, apprend les circonstances qui entourèrent la mort du jeune militaire colombophile.

C'est, comme on va le voir, dans son zèle à exécuter un ordre de son chef, que Clotaire Desmettre a trouvé la mort à peine arrivé sur cette terre d'Afrique où il était si heureux de se rendre.

Voici les passages essentiels de la lettre reçue par M. Clotaire Desmettre père.

Nemours, le 14 mars.

Cher Monsieur,

Je m'empresse de répondre à votre honorée lettre reçue ce matin.

Tout d'abord en ce qui concerne la photographie, l'opérateur est actuellement à Oran, sitôt son retour il vous sera fait envoi d'une ou plusieurs de ces photos.

M. l'officier de l'hôpital m'a communiqué un télégramme qu'il avait reçu de M. le Maire de Tourcoing, il y a 8 jours, par lequel vous étiez informé de faire revenir le corps de votre heureux fils. A ce propos je vous serais bien obligé de me dire si cela se fera et quand ? car si cela devait demander un laps de temps assez long, je me ferais un devoir de mettre un ouvrier à arranger la tombe et à la fleurir, enfin en un mot, de soigner cette sépulture comme si c'était un des miens qui y fut. Pour bien petite ce sera quand même une consolation pour vous que de savoir que votre malheureux fils n'est pas resté sans soin des siens. Vous pouvez maintenant dans quelles circonstances le pénible accident est arrivé : Le vendredi 6 mars, vers midi, votre fils, avec son ami le brigadier Linné sont partis pour prendre sur la route de poste optique de Torrent.

Ayant aperçu un troupeau qui paissait sur le terrain militaire, ils ont couru dans une direction pour le chasser. En agissant ainsi, ils se conformaient à une recommandation que je leur avait faite lors de leur arrivée à Nemours et qui était la suivante :

« Lorsque vous promenant sur le terrain militaire vous apercevrez des troupeaux paissant des individus en train de débouter, vous les chasserez ».

Linné et votre fils étaient arrivés au bord de la falaise dominant la mer et à leur vue le troupeau s'est divisé en trois groupes, l'un suivant la crête de la falaise et les 2 autres en descendant la falaise face à la mer. Chacun s'occupait de surveiller. Linné a pourchassé le premier groupe, laissant votre fils. Que s'est-il alors passé ? Nul ne pourra le dire. Linné rentra au colombier quelques instants après, croyait y trouver son camarade. Le colombophile Lescoulle qui y était resté lui dit que votre fils n'était pas rentré.

Linné l'avait quitté environ deux heures plus quelques, ils sont partis à sa recherche. Il était à ce moment près de 2 heures. Après avoir parcouru le terrain militaire, ils se sont rendus à l'endroit où avait eu lieu la séparation et en se perchant, ils aperçurent à environ 10 mètres de la, presque au bas de la falaise le corps de leur malheureux camarade. Il y a tout lieu de supposer que votre pauvre fils ait commis l'imprudence de falaise en poursuivant le groupe du troupeau qui descendait par là. Il a dû, sans doute, faire un faux pas et le petit soldat roula dans lequel il s'était engagé dans très étroit et dominant pour ainsi dire le vide, il aura glissé ou aura été pris de vertige. Linné et Lescoulle se sont immédiatement rendus près de lui en passant par le tunnel et en sont avec difficulté parvenus à constater que le malheureux était mort.

Lescoulle est alors resté près de la dépouille pendant que Linné, lui, en courut prévenir, venait au bureau me faire part de l'affreuse nouvelle. J'ai alors prévenu le commandant d'armes et le médecin chef qui, accompagnés de M. le juge de paix, se sont rendus sur les lieux, puis, à leur retour, ont saisi les autorités supérieures, ainsi que M. le Maire de Tourcoing.

Le lendemain samedi, à 5 heures, nous avons le pénible devoir d'accompagner votre malheureux fils à sa dernière demeure.

Le corps d'officiers, le commandant d'armes en tête, suivait tout ainsi que les notables du pays, M. le Maire, MM. les conseillers municipaux et une grande partie de la population, une obligation de suivre le cortège jusqu'au bout.

Je n'ai pas besoin de vous dire le chagrin que nous avons éprouvé, non ! comparables et moi, à la suite de ce malheureux accident, ainsi que ma femme et moi ? enfants, car depuis 3 semaines qu'il était parmi nous, votre fils, par son amabilité et sa politesse et son caractère gai, avait su s'attirer la sympathie de tous.

Je n'insiste pas Monsieur, car je ne voudrais pas augmenter ses d'inutiles regrets votre douloureuse chagrin. Ayez au moins de la-bas la consolation de vous dire que votre fils n'est pas seul, les paroles du camarade se lient en ce qu'il devait venir en sépulture, comme moi je me devai un devoir de lui faire une tombe digne d'un fils de Tourcoing, et j'ai pu porter ici, dans le cas contraire nous l'entreliendrons très convenablement en attendant qu'on nous le prenne.

* * *

En vous renouvelant, cher Monsieur, ainsi qu'à votre Dame et à tous ceux qui vous sont chers, l'expression de la peine que je ressentirai toujours, survenu à votre fils nous a causé à tous, veuillez agréer mes sentiments respectueux.

Signé : M...

A PRÉMESQUES

UN VOITURIER TOMBE se brise la colonne vertébrale et meurt

Jeudi, vers minuit, le sieur Gustave Vandenberghe, 42 ans, déménageur, s'en retournait, monté sur sa voiture, de Lille à Rosendaël, où il habite. Au lieu de Prémesques le timon se cassa. On crut que le cheval voulait sauter en bas. On le trouva étendu sur le pavé ; il avait la colonne vertébrale brisée. Quelques heures après il expirait.

Les vols du Cambrésis

Quarante bobines de soie retrouvées dans un champ

M. Napoléon Gabet, cabaretier, route de Viesly, à Inchy, a trouvé dissimulées en un lieu d'un tas de mauvaise paille dans un champ situé sur le territoire de cette commune, 40 bobines de soie dont la valeur est inconnue. Elles étaient marquées A. G. et se trouvaient dans un emballage en papier qui fait présumer un assez long séjour du colis à l'endroit où on l'a retrouvé. M. Sivry, commissaire de police à Caudry, recherche le propriétaire.

A LA GORGUE

Une marinière se noie avec son enfant

Nous avons donné hier un état civil inexact aux noyés de La Gorgue. Ce n'est pas de Mme Hleck ni de sa fille qu'il s'agissait. Voici d'ailleurs des détails complémentaires : Vendredi est âgé de dix mois et se nomme Elsa De Nys ; le petit corps qui flottait à la surface a été aperçu par des ouvriers de tissage de M. Fénart-Vanhove, qui prévinrent le pontier Blanquart ; ce dernier prit aussitôt sa barquette et retira le petit corps de l'eau.

Le mari et le père des victimes est Alfonse De Nys, batelier, âgé de 26 ans, de Wetteren (Belgique). Sa jeune femme qui a pris cette affreuse noyade n'a pas 18 ans ; elle était née Eveline Steutemans.

Les deux corps ont été transportés à l'hospice d'Estaires, en attendant leur transfert à Wetteren.

A BONNINGUES-LEZ-ARDRES

Un jeune homme se pend

Depuis plusieurs mois déjà, les parents et amis de M. Sylvain Noël, 17 ans, demeurant à Bonningues-les-Ardres, remarquaient le changement survenu dans la manière d'être du jeune homme. Lui qui auparavant était de rapports agréables, était devenu d'un caractère fort sombre. Avait-il des raisons particulières de voir les choses en noir ? On ne le saurait jamais car il que M. Sylvain Noël était trouvé pendu dans le hangar de la ferme. Une enquête est ouverte.

A ISBERGUES

Un ouvrier grièvement blessé

Jeudi vers quatre heures, M. Abel-Martin Langle, 70 ans, surveillant aux Aciéries de France, a été transporté par un train dans l'intérieur de l'usine, au moment où il se rendait, aux ateliers de chaud. Il a été relevé ayant des contusions très graves sur tout le corps et à la tête. Ses jours sont en danger. M. Langle a été transporté à son domicile à Isbergues.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Voici comment se sont répartis les votes de nos députés dans les scrutins du 19 mars :

Sur l'ensemble du projet de loi portant ouverture d'un crédit pour la transmission des cendres d'Emile Zola au Panthéon. La Chambre a adopté par 344 voix contre 161.

Ont voté pour : MM. Basly, Delontaine, Dehove, Delecroix, Delory, Dron, Duvez, Flavel, Ghesquière, Guislain, Lamendin, Le Roy, Malin, Ponchel, Vallavoine, Wendemaire, Grodzinski.

Se sont abstenus : MM. Bar, Belkis, Morel, Vellée.

Ont participé au scrutin : MM. Farjon, Guesde, Goniaux, Jourdain.

Les votes se sont répartis de la même façon sur la proposition de M. Bricastel demandant que l'armée de Jaurès soit ajournée. N'ont pas pris part au vote : MM. Guillain, Ribot.

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE des Conférences Populaires

A SIN-LE-NOBLE

Samedi dernier, 18 mars 1905, la section de Sin-le-Noble organisait une conférence populaire. Placée sous la présidence de M. Rousselle, bibliothécaire, la conférence, dite de M. le docteur Bruquet, délégué de la section de Douchy. A 8 heures exactement, la conférence commençait, salle de l'école de garçons, rue Carnot. Le président ouvre la séance, M. Rousselle invite la nombreuse conférencier, qui se propose de traiter la question la plus urgente à résoudre : celle de l'éducation nationale. La méthode adoptée a fait de l'homme un citoyen, conséquemment il faut qu'il soit capable d'exercer sa part de souveraineté nationale. C'est pour n'avoir pas compris l'étendue de leurs devoirs que les électeurs confiants et ignorants remirent les destinées de la République entre les mains d'un président sanguinaire. Pour une saine éducation nationale, la République, dit-il, apporte le progrès, l'émancipation, la paix, et l'éminent conférencier le démontre. L'école laïque n'est ni tolérante, ni antipatriote ; l'antipatriotisme, d'ailleurs, est une folie anarchique. M. le docteur Bruquet examine le parlement, l'organisation du travail, l'ordre, un violent réquisitoire contre l'alcoolisme, la tuberculose, et exhorte ses auditeurs à être républicains sans crédulité, à bien servir la République et à la défendre contre les conférencier et la tombola gratuite met fin à la soirée.

A MARLY

Dimanche dernier, en cette ville, sous la présidence de M. Camille Drouesne, maire de Marly, une conférence organisée par la Ligue républicaine, sous les auspices de la société des Conférences populaires, le nom du conférencier M. Krieger, directeur d'école à Marly, et le titre de la conférence : « Un voyage en Russie » avait attiré un grand nombre d'auditeurs évalué à environ 200, parmi lesquels nous avons remarqué Mme et M. Poirel, inspecteur primaire ; MM. les adjoints au maire, quelques conseillers municipaux, les membres du corps enseignant de Marly et bon nombre de notabilités de la commune, sans en oublier beaucoup de propriétaires et de rentiers.

Après quelques mots sur la Géographie et l'administration du vaste empire russe, M. Krieger, dans un langage clair et précis, nous a raconté un voyage en Russie fait par quelques membres de sa famille.

La conférence s'est terminée par des projections et par l'exécution de chœurs à deux, très chantés avec entrain par les élèves de l'école des garçons, sous la direction de M. Dumiez, instituteur-adjoint.

Sous-préfecture de Cambrai. — M. Soinsous du nommé expéditionnaire à la sous-préfecture de Cambrai.

Surtaxe d'octroi. — L' « Officiel » publie une loi autorisant la prorogation, jusqu'au 31 décembre 1905 inclusivement, de la surtaxe de 10 centimes d'octroi sur les boissons, dans les eaux-de-vie, esprits, liqueurs, puis à l'eau-de-vie, absinthes et autres liquides alcooliques non dénommés, actuellement perçue à l'octroi de Lille. Cette surtaxe est indépendante du droit de 60 francs par hectolitre établi à titre de taxe générale. Le produit de la surtaxe ainsi autorisée est spécialement affecté au service de la dette communale.

Conférences d'horticulture. — Sous les auspices de la société d'horticulture de l'arrondissement de Valenciennes, des conférences d'horticulture auront lieu le 22 mars, à 2 heures, à Bellaing, jardin de M. Fauré-Sandrart, par M. Fontaine ; à 3 heures, à Solesmes-Château, jardin de l'école des garçons, par M. Tordy, et à trois heures, à Cagnon, le chêne, par M. Thérasse ; à quatre heures, à Haubourdin, école des garçons du Centre, par M. Pamart.

Le 30 mars, à quatre heures, à Anzin, à la mairie, remise des récompenses accordées à l'occasion de la dernière exposition.

Cantonniers. — MM. Ribery et Delangrange sont nommés cantonniers dans le Pas-de-Calais.

Douanes. — Sont nommés commis des douanes : M. Bernault, sergent-major au pénitencier militaire de Tebourseuck, à la résidence de la Martinique (direction de Lille) ; M. Guinard, adjudant au 1er régiment d'infanterie coloniale, à la résidence de Boschéje (direction de Dunkerque).

Avoué. — Est nommé avoué près du tribunal de première instance de Bethune, M. Lingiard en remplacement de M. Burdiat.

LE CRIME DE LA Rue Basse

PAR

JEAN LORFEVRE

A la fin du repas, il s'y put tenir et s'étant fait servir un flacon d'eau-de-vie, il en but deux petits gorges coup sur coup. Il parut un peu ragaillardi.

— Ce qu'il y a de rassurant en province, dit-il, c'est le police. Elle laisse toujours échapper à moins son meilleur les grosses affaires, elle se retient guère que les petites, et en vue que je cet en ai remontré. Je vous dirai que j'ai mal mêmes avons complètement dépisté la commissaire de Landeville. Je suis certainement adroit... Sans moi, cependant, nous eussions été pris, je le crains... J'ai surveillé, dangereux.

Quand il eut pénétré, nous avons demandé du café et du cognac de plus en plus.

Quelque réjouissance que la femme eut pu avoir en apprenant que ses maîtres étaient sortis sans encombrement des griffes de la commissaire de Landeville, elle ne se montrait les plus mauvaises d'humeur, elle nous servit, et, comme par ce qui nous quittait, elle nous dit que, si nous voulions nous en aller, elle pourrait, en ce qui la concerne, rentrer chez elle, mais qu'elle ne pouvait pas laisser la maison sans personne, et que, si nous voulions rester, elle ne pouvait pas nous servir, mais qu'elle nous laisserait le vin et le cognac, et qu'elle nous laisserait la clef de la porte, et qu'elle nous laisserait la lumière, et qu'elle nous laisserait le feu, et qu'elle nous laisserait le bois, et qu'elle nous laisserait le charbon, et qu'elle nous laisserait le lit, et qu'elle nous laisserait le pot de chambre, et qu'elle nous laisserait le reste, et qu'elle nous laisserait le reste, et qu'elle nous laisserait le reste